

LA REGION DU GOÛT

DESCRIPTION : LES OBJECTIFS

La marque « La Région du Goût » est une marque collective portée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour :

- Promouvoir les produits agricoles (du régional à l'international)
- Augmenter les débouchés rémunérateurs et créateurs de valeur pour les agriculteurs
- Faire connaître et reconnaître les produits et savoir-faire de la région
- Déclencher un acte d'achat citoyen
- Développer le sentiment d'appartenance.

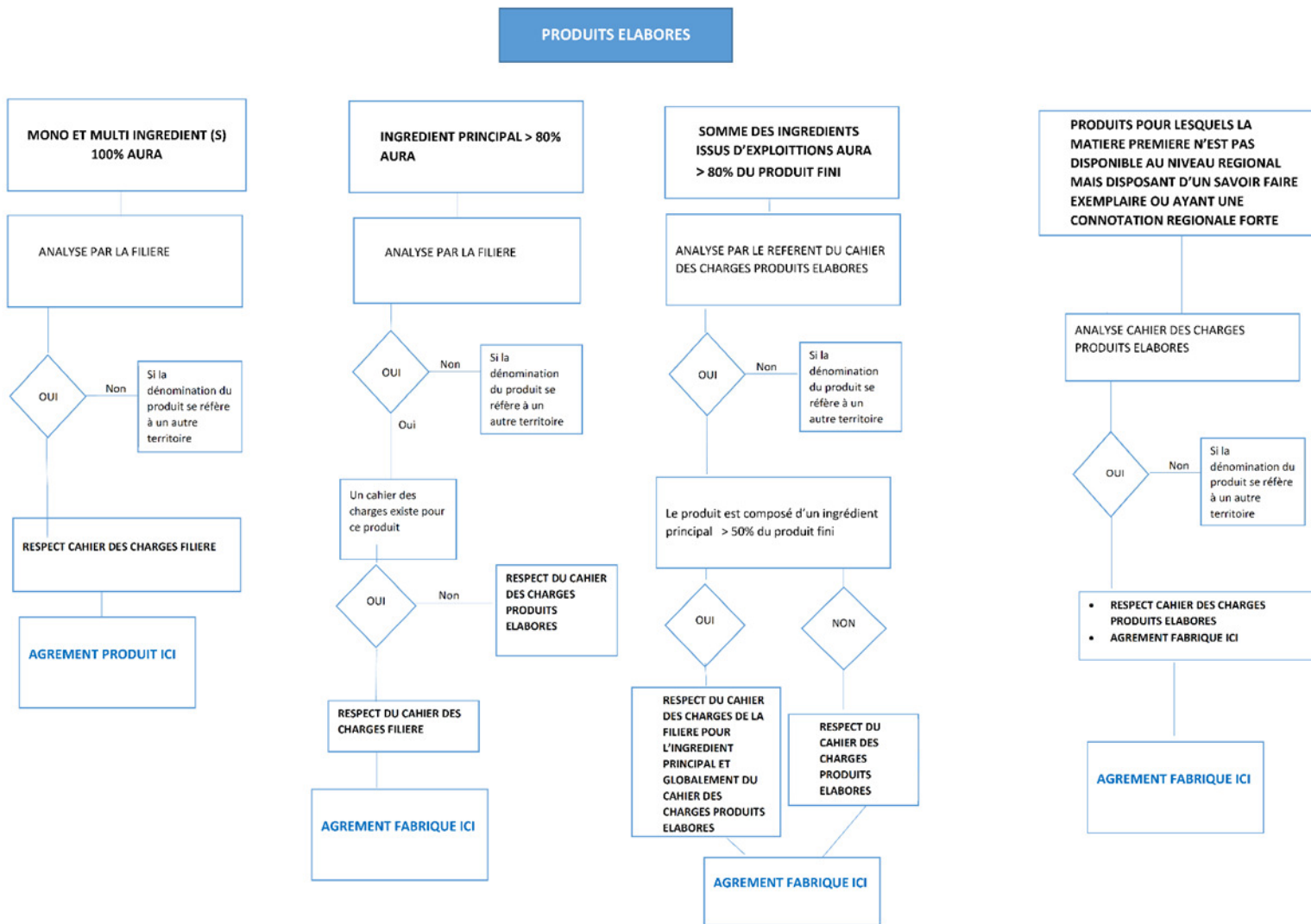


DESCRIPTION : FONCTIONNEMENT

- Un comité de pilotage à vocation politique, présidé par la Région, composé des OPA régionales, représentants des IAA, artisanat, commerce, a pour missions de suivre la démarche (déploiement, bilan, orientation ...) et de valider les cahiers des charges.
- Un comité d'agrément à vocation technique instruit les demandes des entreprises. Les structures éligibles / les produits – productions éligibles sont localisées sur la Région (des dérogations dans certains cas mais données au cas par cas après avis du Cté d'agrément). Il propose l'usage des deux mentions associées à la marque :
 - « Produit ici » : 100 % de la matière première provient d'AURA
 - « Fabriqué ici » : fabriqué en AURA et composé en majorité de MP issues d'AURA.
- Chaque agrément est géré par un cahier des charges correspondant à la filière de production. L'agrément est attribué à un produit (et non une entreprise) pour une durée de 3 ans. L'entreprise doit en refaire la demande à la fin de la période d'agrément.
- Le contrôle du respect des cahiers des charges se fait sur document lors de la demande d'agrément (contrôle interne) et lors de contrôles externes réalisés par un organisme de contrôle désigné par la Région (Véritas). Sur une période de 3 ans, 80 % des produits agréés doivent avoir eu un contrôle externe.

LA REGION DU GOÛT

LOGIGRAMME D'ATTRIBUTION DE LA MARQUE



Les condiments, l'eau (ajoutée) et le sucre ne sont pas pris en compte dans le calcul pris en compte pour classer un produit dans l'une des 4 catégories

LA REGION DU GOÛT

TRAVAUX CONDUITS EN 2018

- Mise en œuvre du partenariat entre les marques « La Région du Goût » et « Bienvenue à la ferme » : information des producteurs via la mobilisation du réseau et la diffusion de newsletters, gestion des demandes d'agrément (collecte des informations, vérification des pièces).
- Participation aux comités de pilotage et comités d'agrément.
- Pilotage d'un groupe de travail sur le sujet de la création de valeur induite par la marque : mobilisation des membres du comité de pilotage pour formaliser un diagnostic AFOM de la marque, formalisation d'un modèle CANVAS de la marque, animation d'une séance de travail collectif et présentation de deux scénarii d'évolution lors d'un comité de pilotage.
- Participation à des événements promotionnels de la marque : SIA, Marché des Saveurs, liens avec le concours des « Fermiers d'Or ».

REALISATIONS, LIVRABLES

- 3 comités de pilotage
- 5 comités d'agrément
- 44 dossiers « Bienvenue à la ferme » instruits
- 1 diagnostic AFOM de la marque
- 1 modèle de création de valeur CANVAS de la marque
- 1 document de recommandation sur la création de valeur identifiant deux scénarii de développement de la marque

RESULTATS

- 2 664 produits agréés au 31 octobre 2018 (dernier comité d'agrément de 2018) dont 226 produits « Bienvenue à la ferme »
- 1 schéma de développement de la marque validé en comité de pilotage.

